



RAPPORT DU JURY
DES CONCOURS INTERNES ET EXTERNES
DE CONTROLEUR DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

BRANCHE DE LA SURVEILLANCE

Session 2014



I. Présentation du concours

L'arrêté du 3 mars 1997 a fixé les règles d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects. Le décret n° 95 - 380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects fixe plus précisément les modalités de recrutement des personnels de catégorie B de la DGDDI.

1.1 Les conditions pour concourir

Les conditions pour concourir résultent de l'article 5 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de l'article 7 du décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects.

Les candidats se présentant aux concours de contrôleurs des douanes et droits indirects branche de la surveillance doivent satisfaire aux conditions d'aptitude physique prévues par l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux conditions d'aptitudes physiques particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours de contrôleurs des douanes et droits indirects doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les tâches et responsabilités futures qui leur seront confiées. Les épreuves sont définies par l'arrêté du 8 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves du concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects :

A) Les épreuves écrites d'admissibilité :

→ Concours externe

- **Pré-admissibilité : une épreuve écrite obligatoire pour le concours externe**

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (durée 1 h 30 - coefficient 2).

Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité les candidats ayant obtenu à cette épreuve un total de points fixé par le jury, total qui ne peut être inférieur à 05 sur 20. Les points obtenus à cette épreuve sont pris en compte pour l'admissibilité et l'admission.

- **Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve écrite facultative**

Épreuve n° 1 : Résumé d'un texte portant sur les questions économiques et sociales du monde contemporain, et réponse à des questions en lien avec le texte. Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des problématiques et à tirer des conclusions (durée 3 heures – coefficient 4 – Toute note inférieure à 05 est éliminatoire).

Épreuve n° 2 : Épreuve au choix du candidat :

- a) Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'économie ;
- d) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de droit ;
- e) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou étude d'un ensemble documentaire de géographie économique ;
- f) Composition sur une ou plusieurs questions portant sur des connaissances techniques de navigation maritime.

Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat possède les connaissances scientifiques ou techniques requises et qu'il est capable de les mobiliser pour résoudre un problème technique (durée 3 heures – coefficient 4 – Toute note inférieure à 05 est éliminatoire).

Épreuve n° 3 (facultative) : Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe et le chinois, d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe (durée 1 heure 30 – coefficient 1 – seuls comptent les points supérieurs à 10).

→ Concours interne

Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve écrite facultative :

Épreuve n° 1 : Analyse d'un dossier à caractère administratif et réponse à des questions à partir de ce dossier. Cette épreuve est destinée à évaluer la capacité du candidat à repérer les thèmes, à distinguer l'essentiel et l'accessoire, à s'exprimer dans un style clair et précis (durée 3 heures – coefficient 5 – Toute note inférieure à 05 est éliminatoire).

Épreuve n° 2 : Épreuve au choix du candidat :

- a) Composition sur un sujet, comprenant la réponse à une ou plusieurs questions et/ou la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanières. Trois sujets sont proposés au choix du candidat: un sujet d'ordre juridique douanier, un sujet relatif aux missions de la branche du contrôle des opérations commerciales, un sujet relatif aux missions de la branche de la surveillance ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Résolution d'un cas pratique et/ou questions de gestion administrative ;
- d) Composition sur une ou plusieurs questions portant soit sur des connaissances techniques de navigation maritime, soit sur des connaissances de réglementation douanière maritime (ce choix étant effectué par le candidat le jour de l'épreuve).

Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat connaît son environnement de travail (durée 3 heures – coefficient 5 – Toute note inférieure à 05 est éliminatoire).

Épreuve n° 3 (facultative) : Épreuve de traduction identique à celle du concours externe

B) Admission : trois épreuves obligatoires

→ Concours externe

Épreuve n° 1 : Épreuve d'entretien avec le jury. Cet entretien est destiné à apprécier, notamment, les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au ministère.

L'entretien comprend une présentation par le candidat de son parcours. Le candidat doit avoir fourni en amont une fiche de présentation de celui-ci (durée : 25 minutes – coefficient 8 – Toute note inférieure à 05 est éliminatoire).

Épreuve n° 2 : Interrogation de langue étrangère consistant en une traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue. Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Toutefois, cette langue doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite facultative n° 3 d'admissibilité.

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances du candidat en langue (durée : 15 minutes – coefficient 2 – Toute note inférieure à 5 est éliminatoire).

Épreuve n° 3 : Épreuve d'exercices physiques portant sur la course de vitesse, la course de fond et le saut en hauteur (coefficient 1). Une moyenne des notes obtenue par les candidats à l'ensemble des épreuves sportives, inférieure à 05, est éliminatoire.

→ Concours interne

Épreuve n° 1 : Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes et la motivation du candidat et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales (durée : 25 minutes – coefficient 8 – Toute note inférieure à 05 est éliminatoire).

Épreuve n° 2 : Interrogation de langue étrangère identique à celle du concours externe

Épreuve n° 3 : Épreuve d'exercices physiques identique à celle du concours externe.

1.3 Composition du jury

Les correcteurs et membres du jury des concours interne et externe de contrôleurs des douanes et droits indirects session 2014 étaient des personnels de la DGDDI.

1.4 Nombre de postes

L'arrêté du 29 novembre 2013 a fixé le nombre de postes offerts pour le concours de contrôleurs des douanes et droits indirects branche de la surveillance à 15 au titre du concours externe et 15 au titre du concours interne.

II. Les candidats aux concours externes et internes de contrôleurs des douanes et droits indirects

2.1 Inscrits / présents / admissibles

- **Concours externe**

8 667 candidats se sont inscrits aux épreuves de pré-admissibilité du concours externe.
4 802 étaient présents à l'épreuve de QCM de pré-admissibilité et il y a eu 553 pré-admissibles (11,52 % des présents).

553 candidats étaient convoqués aux épreuves d'admissibilité du concours externe. Parmi ces 553 candidats, 24 % étaient des femmes.

Sur 553 candidats externes, 392 candidats (70,89 %) se sont présentés à l'épreuve n° 1 d'admissibilité et 385 candidats (69,62 %) à l'épreuve n° 2.

70 candidats ont été déclarés admissibles (22 femmes et 48 hommes).

- **Concours interne**

526 candidats étaient convoqués aux épreuves d'admissibilité du concours interne. Parmi ces 526 candidats, 27,2 % étaient des femmes.

Sur 526 candidats internes, 343 candidats (65,21 %) se sont présentés à l'épreuve n° 1 d'admissibilité et 333 candidats (63,31 %) à l'épreuve n° 2.

121 candidats ont été déclarés admissibles (31 femmes et 90 hommes).

2.2 Lauréats

- **Concours externe**

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve sportive	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis
70 (dont 31,4 % de femmes)	61 (dont 29,5 % de femmes)	57 (dont 29,8 % de femmes)	15 (dont 33,3 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours externe s'élève à 16,99/20. La moyenne du dernier candidat admis est de 15,16/20.

La moyenne d'âge des candidats admis est de 28 ans. Le plus jeune lauréat a 22 ans et le plus âgé 45 ans.

- **Concours interne**

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve sportive	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis
121 (dont 25,6 % de femmes)	103 (dont 23,3 % de femmes)	99 (dont 24,2% de femmes)	15 (dont 13,3 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours interne s'élève à 16,69/20. La moyenne du dernier candidat admis est de 14,6/20.

La moyenne d'âge des candidats admis est de 31 ans. Le plus jeune lauréat a 26 ans et le plus âgé 40 ans.

III. L'épreuve de pré-admissibilité et les épreuves d'admissibilité du concours externe

L'épreuve de pré-admissibilité s'est déroulée le 2 décembre 2013. Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 26 et 27 février 2014.

La moyenne générale, sur les épreuves d'admissibilité, la plus haute s'élève à 17,55/20 et la moyenne la plus basse à 06,31/20.

Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 13,21/20.

Quel que soient la matière et le type d'épreuve, les correcteurs déplorent de trop fréquentes fautes d'orthographe et de syntaxe et insistent sur le fait que la présentation de certaines copies devrait être plus soignée.

3.1 L'épreuve de pré-admissibilité

La note la plus haute obtenue à l'épreuve de pré-admissibilité est de 16,27/20 et la plus basse est 05,08/20. Le dernier candidat pré-admissible a obtenu la note de 09,04/20.

Il est rappelé que l'absence de réponse est moins pénalisante en termes de notation qu'une réponse erronée. Cette mention figure sur le sujet de l'épreuve, elle est donc ainsi connue des candidats.

Pour l'épreuve de français où, en moyenne, 38,38 % des personnes ont bien répondu et 40,40 % ont mal répondu. Seuls 21,22 % des candidats n'ont pas donné de réponses. En revanche, 30,62 % des candidats n'ont pas répondu aux questions de mathématiques. Et 38,53 % d'entre eux ont donné une mauvaise réponse. À noter que 46,84 % des candidats ont répondu correctement aux questions de logique.

Matière	Réponses exactes	Réponses fausses	Réponses absentes
Français	38,38 %	40,40 %	21,22 %
Connaissances générales	37,71 %	38,23 %	24,06 %
Mathématiques	30,85 %	38,53 %	30,62 %
Logique	46,84 %	35,97 %	17,19 %

3.2 Épreuve d'admissibilité n° 1 : Résumé et questions à partir d'un texte

Les copies sont dans l'ensemble de bonne qualité et la technique du résumé est en général acquise, quelques candidats confondent l'exercice avec un commentaire de texte.

La partie définition est dans l'ensemble bien réussie.

Les réponses aux questions sont parfois partielles, notamment pour la troisième question, et certaines copies souffrent de faiblesses au niveau de la rédaction et de l'argumentation.

Les copies sont dans l'ensemble soignées, mais présentent encore trop souvent des fautes d'orthographe.

La meilleure prestation a été notée 19,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,26 %	7,14 %	24,49 %	24,74 %	26,53 %	16,84 %

3.3 Épreuve n° 2 d'admissibilité

Répartition des candidats présents par option concernant le concours *externe* :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Mathématiques	130	33,77 %
Comptabilité privée	21	5,45 %
Économie	50	12,99 %
Droit	52	13,51 %
Géographie économique	118	30,65 %
Connaissances techniques de navigation maritime	14	3,63 %
TOTAL	385	100 %

- **Mathématiques**

De nombreux candidats disposent de connaissances claires et précises. Les copies sont par contre très hétérogènes en termes de présentation et de rédaction.

La meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	11,54 %	16,92 %	6,92 %	27,69 %	36,93 %

- **Économie**

Une majorité de candidats a traité le sujet comme une dissertation de culture générale, voire d'histoire, sans fournir de réelles connaissances économiques et techniques.

Les copies sont majoritairement bien présentées, aérées et agréables à lire et l'expression est de bonne qualité. Toutefois, rares sont les copies qui ne contiennent aucune faute d'orthographe.

La meilleure prestation a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	1,96 %	7,84 %	27,45 %	27,45 %	15,69 %	19,61 %

- **Droit**

Sur le fond, les candidats disposent généralement de connaissances récentes et les références à l'actualité sont fréquentes. En revanche, de nombreuses parties des copies traitent du droit du travail en général, et ne répondent pas à la question posée.

Sur la forme, si la majeure partie des copies est lisible et correctement présentée, elle contient aussi de trop nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe. Les copies doivent être structurées selon un plan cohérent et répondant clairement à la question posée.

La meilleure prestation a été notée 17/20, la moins bonne (hors copies blanches) 03/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	1,92 %	11,54 %	25 %	21,15 %	30,77 %	9,62 %

- **Géographie économique**

La majorité des copies contient de très bonnes connaissances, actualisées et chiffrées. Les exemples fournis sont souvent pertinents et les candidats font preuve d'aisance dans l'argumentation. Toutefois, certains d'entre eux manquent d'esprit de synthèse et on constate souvent des difficultés pour terminer le devoir (conclusion trop succincte, absence d'ouverture, ...), probablement par manque de temps. Quelques copies sont, au moins en partie, hors sujet.

Au niveau formel, les candidats ont dans l'ensemble respecté les règles de la dissertation.

La meilleure prestation a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,86 %	20,51 %	22,22 %	20,51 %	19,66 %	16,24 %

- **Comptabilité privée**

Si quelques candidats connaissent bien les règles comptables, trop nombreux sont ceux qui ne maîtrisent que les notions de base. Le troisième exercice, qui permettait aux candidats d'exprimer leurs capacités d'analyse, a donné lieu à quelques réponses intéressantes et fait la différence dans le niveau des devoirs.

La plupart des copies sont propres, mais les parties rédactionnelles sont parfois de qualité insuffisante.

En externe, la meilleure prestation a été notée 17/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats <i>concours externe</i>	0 %	28,57 %	28,57 %	28,57 %	9,53 %	4,76 %

- **Connaissances techniques de navigation maritime**

Les connaissances sont bonnes dans l'ensemble, mais les candidats n'arrivent pas toujours à exprimer clairement leur pensée, rendant les réponses confuses et peu lisibles. Quelques développements ne sont pas assez détaillés.

La présentation des copies est généralement correcte et certains candidats ont judicieusement illustré leurs propos par des schémas. L'expression écrite est, en revanche, insuffisamment maîtrisée dans la plupart des copies.

En externe, la meilleure prestation a été notée 16/20 la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats <i>concours externe</i>	0 %	7,14 %	0 %	21,43 %	42,86 %	28,57 %

3.4 Épreuve facultative de langue vivante

177 candidats au concours externe (45,15 % des présents aux épreuves obligatoires) se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option Concours <i>externe</i>
Allemand	25 (14,12 %)
Anglais	46 (25,99 %)
Arabe	1 (0,57 %)
Chinois	1 (0,57 %)
Espagnol	91 (51,41 %)
Italien	10 (5,65 %)
Russe	3 (1,69 %)
TOTAL	177 (100 %)

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne. Les correcteurs ont souvent constaté que le niveau était légèrement meilleur en externe qu'en interne, sauf en chinois et en arabe.

D'une manière générale, le jury a relevé dans plusieurs copies que la méthodologie de la traduction n'était pas toujours acquise. Il convient de préciser que cette épreuve ne se réduit pas à une traduction littérale ; dès lors, il faut éviter le mot à mot qui nuit bien souvent à la compréhension du texte. La qualité de la rédaction du texte, après traduction, est un élément très important dans ce type d'épreuve.

De la même manière, quelques candidats ont tendance à inventer la signification de passages entiers qu'ils n'auraient pas compris.

L'étude du vocabulaire journalistique et la lecture de la presse en ligne sur internet sont recommandées pour préparer cette épreuve.

Les notes attribuées toutes langues confondues sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats <i>concours externe</i>	0,57 %	36,72 %	23,73 %	27,68 %	11,3 %

- **Allemand**

Les différents paragraphes du texte présentaient des niveaux de difficulté différents, permettant à certains candidats de se distinguer.

En externe, la meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne (hors copies blanches) 03/20.

- **Anglais**

Le niveau général est plus faible chez les candidats internes : on relève de plus fréquents contre-sens et la langue française est parfois plus hésitante. Certains candidats n'attachent pas assez d'importance à la présentation et au soin de leur copie.

En externe, la meilleure prestation a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 05/20.

- **Arabe**

Le niveau général est bien souvent insuffisant.
La meilleure prestation a été notée 09,5/20.

- **Chinois**

La meilleure prestation a été notée 09/20.

- **Espagnol**

Le sens du texte a été dans l'ensemble bien compris et bien retranscrit. Certains candidats ont toutefois de lacunes au niveau du vocabulaire, de la conjugaison et de la grammaire.

Les copies sont généralement bien présentées, même si l'on compte quelques ratures. Les fautes d'orthographe sont nombreuses chez plusieurs candidats.

En externe, la meilleure prestation a été notée 19,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 06/20.

- **Italien**

Le niveau général des copies est satisfaisant et les candidats se sont efforcés de respecter le sens du texte.

Toutefois, la méthodologie de la traduction n'est pas toujours bien acquise

La meilleure prestation a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) note 09/20.

- **Russe**

Le niveau des candidats ayant choisi cette épreuve est hétérogène.

La présentation des copies est correcte.

La meilleure prestation a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) note 07/20.

IV. Les épreuves d'admissibilité du concours interne

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 26 et 27 février 2014.

La moyenne générale la plus haute s'élève à 17,3/20 et la moyenne la plus basse à 05/20.

Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 10/20.

Quel que soient la matière et le type d'épreuve, les correcteurs déplorent de trop fréquentes fautes d'orthographe et de syntaxe et insistent sur le fait que la présentation de certaines copies doivent être plus soignée.

4.1 Épreuve d'admissibilité n° 1 : Analyse de dossier

Malgré son caractère technique, le sujet a été dans l'ensemble bien cerné. Toutefois, plusieurs copies pèchent par un excès de paraphrase et un manque de reformulation. Les idées ne sont pas non plus toujours très bien structurées et certaines notes sont rédigées sans plan.

Plusieurs copies présentent trop de fautes d'orthographe et de syntaxe ou sont rédigées dans un style maladroit.

Cette épreuve, qui nécessite peu d'apports de connaissances personnelles, requiert cependant un effort dans le choix des éléments les plus pertinents à retenir et, un effort personnel de structure de la réponse de manière pertinente et intéressante pour le correcteur.

La meilleure prestation a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	3,5 %	18,70 %	34,25 %	21,80 %	14,75 %	7 %

4.2 Épreuve n° 2 d'admissibilité

Répartition des candidats présents par option concernant le concours *interne* :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Sujet d'ordre juridique	14	4,20 %
Sujet relatif à la branche Opérations Commerciales	5	1,50 %
Sujet relatif à la branche Surveillance	220	66,06 %
Comptabilité privée	23	6,91 %
Gestion administrative	52	15,62 %
Connaissances techniques de navigation maritime	17	5,11 %
Connaissances de réglementation maritime douanière	2	0,60 %
TOTAL	333	100 %

- **Sujet d'ordre juridique douanier**

Les connaissances techniques précises sont insuffisamment maîtrisées. De nombreux candidats ont rendu des copies vierges.

La meilleure prestation a été notée 10,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 03/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	42,86 %	35,71 %	14,29 %	7,14 %	0 %	0 %

- **Sujet relatif à la branche des opérations commerciales**

Les connaissances des candidats demeurent trop superficielles et les lacunes sont nombreuses aussi bien au niveau des bases générales de la fiscalité douanière (TSVR, TICPE, ...), qu'au niveau des articles fondamentaux du code des douanes en matière de contrôle (art. 63 ter et 65).

Les copies sont en général propres et un soin particulier a été apporté à l'écriture.
La meilleure prestation a été notée 08/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	33,33 %	66,67 %	0 %	0 %	0 %

- **Sujet relatif à la branche de la surveillance**

Les candidats ayant choisi de traiter ce sujet ont donné une réponse généralement insuffisamment développée, occultant les enjeux actuels. De plus, le propos est souvent peu structurée.

Les réponses fournies pour le cas pratique sont dans l'ensemble de bonne qualité. Les candidats s'appuient judicieusement sur leur expérience professionnelle pour développer leurs propos.

Toutefois, le niveau des connaissances théoriques et juridiques est souvent insuffisant.

La meilleure prestation a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	1,89 %	12,26 %	32,55 %	31,19 %	15,51 %	6,60 %

- **Comptabilité privée**

Si quelques candidats connaissent bien les règles comptables, trop nombreux sont ceux qui ne maîtrisent que les notions de base. Le troisième exercice, qui permettait aux candidats d'exprimer leurs capacités d'analyse, a donné lieu à quelques réponses intéressantes.

La plupart des copies sont propres, mais les parties rédactionnelles sont parfois de qualité insuffisante.

La meilleure prestation a été notée 13/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats <i>concours interne</i>	4,34 %	26,09 %	43,48 %	21,74 %	4,35 %	0 %

- **Gestion administrative**

Il semble que de nombreux candidats n'aient pas préparé l'épreuve et des questions pourtant en lien avec l'environnement professionnel quotidien ont été laissées sans réponse.

Au niveau de la forme, les copies sont dans l'ensemble bien tenues, avec relativement peu de fautes d'orthographe.

La meilleure prestation a été notée 15/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	5,77 %	26,92 %	32,69 %	19,23 %	9,62 %	5,77 %

- **Connaissances techniques de navigation maritime**

Les connaissances sont bonnes dans l'ensemble, mais les candidats n'arrivent pas toujours à exprimer clairement leurs pensées, rendant leurs réponses confuses et peu lisibles. Quelques développements ne sont pas assez détaillés.

La présentation des copies est généralement correcte et certains candidats ont judicieusement illustré leurs propos par des schémas. L'expression écrite est par contre insuffisamment maîtrisée dans la plupart des copies.

En interne, la meilleure prestation a été notée 18/20 la moins bonne (hors copies blanches) 06,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats <i>concours interne</i>	0 %	0 %	29,41 %	17,65 %	35,29 %	17,65 %

- **Connaissances de la réglementation maritime douanière**

Les copies sont très hétérogènes. Des lacunes ont été relevées dans la précision et l'exhaustivité des références juridiques, ainsi que dans la connaissance des évolutions les plus récentes de la réglementation.

La meilleure copie a été notée 12/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	50 %	0 %	0 %	0 %	50 %	0 %

4.4 **Épreuve facultative de langue vivante**

82 candidats au concours interne (23,91 % des présents aux épreuves obligatoires) se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option <i>Concours interne</i>
Allemand	3 (3,66 %)
Anglais	21 (25,61 %)
Arabe	1 (1,22 %)
Chinois	1 (1,22 %)
Espagnol	52 (63,41 %)
Italien	4 (4,88 %)
Russe	0 (0 %)
TOTAL	82 (100 %)

D'une manière générale, le jury a relevé dans plusieurs copies que la méthodologie de la traduction n'était pas toujours acquise. Il convient de préciser que cette épreuve ne se réduit pas à une traduction littérale ; dès lors, il faut éviter le mot à mot qui nuit bien souvent à la compréhension du texte. La qualité de rédaction du texte, après traduction, est un élément très important dans ce type d'épreuve.

De la même manière, quelques candidats ont tendance à inventer la signification de passages entiers qu'ils n'auraient pas compris.

L'étude du vocabulaire journalistique et la lecture de la presse en ligne sur internet sont recommandées pour préparer cette épreuve.

Les notes attribuées toutes langues confondues sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats <i>concours interne</i>	1,22 %	45,12%	20,73 %	24,39 %	8,54 %

- **Allemand**

Les différents paragraphes du texte présentaient des niveaux de difficulté différents, permettant à certains candidats de se distinguer.

En interne, la meilleure prestation a été notée 19,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

- **Anglais**

Le niveau général est plus faible chez les candidats internes : on relève de plus fréquents contre-sens et la langue française est parfois plus hésitante.

Certains candidats n'attachent pas assez d'importance à la présentation et au soin de leur copie.

En interne, la meilleure prestation a été notée 17,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 03/20.

- **Arabe**

Les copies respectent globalement le sens du texte, mais ne sont pas toujours bien présentées. La meilleure prestation a été notée 14,5/20.

- **Chinois**

La meilleure prestation a été notée 13/20.

- **Espagnol**

Le sens du texte a été dans l'ensemble bien compris et bien retranscrit. Certains candidats ont toutefois de lacunes au niveau du vocabulaire, de la conjugaison et de la grammaire.

Les copies sont généralement bien présentées, même si l'on compte quelques ratures. Les fautes d'orthographe sont nombreuses chez plusieurs candidats.

La meilleure prestation a été notée 19,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

- **Italien**

Le niveau général des copies est satisfaisant et les candidats se sont efforcés de respecter le sens du texte. Toutefois, la méthodologie de la traduction n'est pas toujours bien acquise.

La meilleure prestation a été notée 16/20, la moins bonne (hors copies blanches) 11/20.

- **Russe**

Cette année, il n'y a eu aucun candidats internes pour cette épreuve.

V Les épreuves d'admission

5.1 Le contexte de déroulement des épreuves orales

Les épreuves d'admission se sont déroulées à l'école nationale des douanes de Tourcoing. Elles ont eu lieu du 2 au 5 juin 2014, pour le concours interne ; et du 10 au 13 juin 2014, pour le concours externe.

Chacun des candidats a subi dans la même demi-journée l'ensemble des épreuves orales d'admission (hormis le sport) : épreuve d'entretien avec le jury, épreuve de langue vivante.

5.2 Les épreuves d'admission du concours externe

- **Épreuve d'entretien avec le jury :**

L'entretien se déroule en deux temps.

La première partie est consacrée à la présentation de son parcours par le candidat, à l'appui d'une fiche fournie en amont. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, permet d'évaluer la motivation du candidat ainsi que sa capacité à organiser ses idées et à gérer son stress. Le jury rappelle donc l'importance de cet exposé et la nécessité de le préparer avec soin. Dans les faits, peu de candidats structurent leurs propos, se contentant d'un simple rappel chronologique de leur parcours. Ainsi, la grande majorité des candidats n'utilise pas la totalité du temps de parole imparti. A l'inverse, les quelques candidats qui savent profiter de cette présentation pour affirmer leur motivation et mettre en avant leurs aptitudes ou prédispositions à rejoindre l'administration des douanes, sont valorisés.

La seconde partie de l'entretien prend la forme d'une conversation avec le jury, sur la base de questions et de mises en situation. Dans leurs réponses, plusieurs candidats montrent une assez bonne connaissance de l'organisation et des missions de la douane. En revanche, les droits et obligations des fonctionnaires sont plus rarement maîtrisés. La qualité des réponses sur les mises en situation est globalement bonne et on relève peu de réactions inappropriées.

Plus généralement, les candidats ont une attitude très correcte et aucun propos désobligeant n'a été rapporté. Leur tenue vestimentaire est globalement adaptée, même si quelques candidats se

présentent de manière trop négligée ou désinvolte pour pouvoir prétendre à l'exercice de missions publiques.

La moyenne est de 12,82/20. La meilleure prestation a été notée 19,4/20, la moins bonne 04/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	3,51 %	21,05 %	15,79 %	21,05 %	38,6 %

- **Épreuve de langue vivante :**

Les sujets sont sélectionnés de manière à être abordables, mais avec quelques points de difficulté permettant d'appréhender le véritable niveau des candidats.

Après une première partie consacrée à la lecture du texte et à la traduction d'un paragraphe, une seconde partie permet d'engager la conversation et d'élargir le débat en langue étrangère, tout en adaptant la discussion au niveau de chaque candidat. Cette phase de conversation permet de vérifier les qualités d'expression orale des candidats (richesse du vocabulaire, aisance, maîtrise des tournures idiomatiques, ...).

Pour se préparer, il est recommandé aux candidats de prévoir un petit exposé sur leur parcours antérieur, afin d'être en mesure de répondre à d'éventuelles questions.

La moyenne est de 12,01/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	22,81 %	24,56 %	31,58 %	21,05 %

- **Épreuve d'exercices physiques :**

La meilleure prestation a été notée 19,7/20, la moins bonne 04,7/20.

5.3 Les épreuves d'admission du concours interne

- **Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle :**

La première partie de l'entretien prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle fourni en amont par chaque candidat.

Ces dossiers, remplis de manière inégale, sont très utiles au jury pour amorcer l'entretien. Ils sont accompagnés d'une présentation orale faite par chaque candidat. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, a pour but d'évaluer la personnalité et la motivation du candidat ainsi que ses aptitudes à exercer les fonctions de contrôleurs des douanes et droits indirects. Le jury a toutefois constaté que certains candidats se présentent sans avoir préparé cette partie de l'entretien laissant présager un manque de motivation.

L'épreuve se termine par une série de questions et de mises en situation.

Les candidats avaient des profils riches et variés, que ce soit en termes d'âge ou d'origine professionnelle, ce qui permet un recrutement diversifié. Quelques candidats internes, issus d'autres administrations, manifestent une faible connaissance de la douane, y compris sur des questions

simples auxquelles une consultation attentive du site internet de la DGDDI aurait permis de répondre.

La moyenne est de 10,82/20. La meilleure prestation a été notée 19,4/20, la moins bonne 01/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	17,17 %	25,24 %	13,15 %	18,18 %	26,26 %

- **Épreuve de langue vivante :**

La première partie de l'épreuve est consacrée à la lecture du texte et à la traduction d'un paragraphe. Cet exercice n'a pas fait l'objet d'erreur majeure, même si le manque de vocabulaire ou l'absence de maîtrise des conjugaisons rend la traduction difficile pour de nombreux candidats et entraîne plusieurs contre-sens. Les examinateurs ont ponctuellement dû apporter de l'aide à certains candidats, en fournissant quelques mots de vocabulaire.

Dans un second temps, le texte sert de point de départ pour engager la conversation et élargir le débat en langue étrangère. Cette phase d'échange permet de vérifier les qualités d'expression orale des candidats (richesse du vocabulaire, aisance, maîtrise des tournures idiomatiques...), tout en adaptant la discussion au niveau de chacun. Les questions posées par les examinateurs sont globalement comprises, mais les réponses sont parfois hésitantes et inabouties, le plus souvent par manque de vocabulaire.

Les candidats qui se sont préparés à cette épreuve en prévoyant un petit exposé sur leur parcours antérieur ou leurs hobbies sont plus à l'aise pour répondre à certaines questions. Avec les meilleurs candidats, cette phase de discussion peut se révéler très enrichissante. Malgré des niveaux très disparates, les candidats fournissent en général de gros efforts pour s'exprimer, quel que soit leur niveau.

Quelques difficultés de prononciation ont été relevées, notamment en anglais et en arabe.

La moyenne est de 12,65/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	11,89 %	25,74 %	30,69 %	31,68 %

- **Épreuve d'exercices physiques :**

La meilleure prestation a été notée 17/20, la moins bonne 01,7/20.

VI. Conclusion

Les concours organisés au titre de l'année 2014 se sont déroulés de manière très satisfaisante sans aucun incident.

De façon générale, pour l'écrit, on constate que les candidats qui ont soigneusement préparé les épreuves (connaissances de la méthodologie et du programme) obtiennent des résultats très

satisfaisants. Une attention particulière doit être portée à la qualité de l'expression écrite : orthographe, grammaire, syntaxe et style.

La principale recommandation à formuler aux candidats internes n'ayant pas rencontré cette année le succès est de s'extraire de leur cadre professionnel et de se préparer réellement aux épreuves, en révisant et en élargissant leurs connaissances. Il est conseillé aux candidats, notamment pour l'épreuve de langue, de lire la presse dans la langue choisie. Un travail personnel est, en effet, indispensable afin de se préparer aux différentes épreuves du concours.

A titre externe, les prestations orales seraient meilleures si les candidats faisaient preuve d'une plus grande curiosité sur leur futur environnement professionnel. Ces derniers éprouvent des difficultés à exposer leur intérêt pour les missions de l'administration des douanes en général, et à faire montre d'une réelle curiosité d'esprit pour les fonctions qu'ils pourraient y exercer, ce qui ne permet pas toujours d'identifier une réelle motivation.

Il est ainsi conseillé aux candidats de consulter le site internet de la douane, notamment la rubrique " missions et organisation ", afin de parfaire leurs connaissances sur l'administration des douanes et les métiers pour lesquels ils postulent. Cette lecture leur permet également de démontrer qu'ils connaissent l'environnement dans lequel ils ont ou auront à évoluer.

L'entretien avec le jury n'est pas une épreuve technique ou une épreuve à caractère réglementaire mais un échange permettant de mettre en lumière les motivations et l'aptitude du candidat à exercer ses futures fonctions en tant que contrôleur des douanes.